



Caritas Luxembourg Service Solidarité et Intégration

Information et conseil :

Unité Logement

29, rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg

Charles Berrang

Responsable

Tél. : +352 40 21 31 903

Fax : +352 40 21 31 409

charles.berrang@caritas.lu

Florent Thibor

Agent technique /
administratif

Tél. : +352 40 21 31 902

Fax : +352 40 21 31 409

florent.thibor@caritas.lu

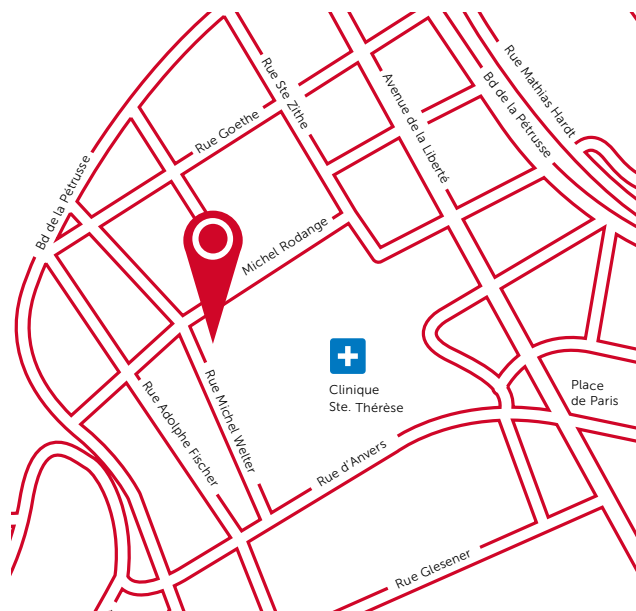
Logement

Service Solidarité
et Intégration

Couverture Nationale

En collaboration avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration, via l'Office Luxembourgeois d'Accueil et d'Intégration (OLAI), ainsi que le Ministère du Logement, Caritas Luxembourg gère avec les communes concernées des logements collectifs situés à Mersch et Steinfort. D'autres logements privés de Caritas existent également à travers le pays.

En 2016, près de 180 personnes sont logées à travers ces différentes structures, et bénéficient de l'appui des professionnels du service Solidarité et Intégration.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
DE L'ACCUEIL ET
DE L'INTÉGRATION

CCPL IBAN LU34 1111 0000 2020 0000
Communication : Aide au Logement CS&I



caritas

L U X E M B O U R G

Aide au Logement

L'activité logement du service Solidarité et Intégration vise l'intégration des personnes d'origine étrangère. Les bénéficiaires disposent d'une autorisation de résidence, d'un emploi et doivent s'inscrire auprès du service en remplissant une demande de logement.

En fonction du type de logement à attribuer, différents critères sont pris en compte, tels les revenus modestes, les conditions du logement actuel, les perspectives liées à l'autonomie, le suivi antérieur fait par Caritas Luxembourg.

Les personnes sortant de foyers collectifs sont prioritaires.

La majeure partie des logements sont sous contrat d'hébergement d'une durée unique et maximale de 3 ans. Cette période d'hébergement à tarif réduit doit permettre aux résidents de préparer leur sortie vers le secteur du logement autonome, que ce soit par un achat ou une location directe.

Selon leur configuration, les logements peuvent accueillir des familles de différentes tailles ou des

célibataires. Certains logements sont réservés pour des étudiants ou des personnes malades.

Nous offrons :

- › Un loyer social
- › Un contact régulier avec les personnes logées
- › Un suivi en vue d'une bonne intégration au Luxembourg
- › Un soutien et une intervention en cas de difficultés rencontrées
- › L'accompagnement vers un logement autonome

